



**Écoles publiques**

**Guide de la rentrée  
scolaire 2024-2025**

# Édito

À Nantes, l'éducation, pilier de notre pacte républicain, est une priorité car c'est par là que tout commence.

Dans ses 117 écoles publiques, la Ville de Nantes accueille chaque année près de 20 000 enfants. Afin que chaque temps de l'enfant contribue activement à sa réussite éducative, la Ville s'attache à faire vivre en cohérence son projet éducatif de territoire « Bien grandir à Nantes » avec l'Éducation Nationale et les acteurs associatifs. Notre ambition vise à permettre à chaque enfant sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires de s'épanouir, de s'émanciper en lui donnant des clés pour accéder aux savoirs fondamentaux, construire son parcours, se construire en tant que citoyen et se préparer à un monde en transition.

Pour mener un projet éducatif à la hauteur de nos ambitions, nous faisons de l'éducation le premier budget municipal avec l'objectif de mener la bifurcation écologique jusque dans les écoles et donc d'offrir à nos enfants des cadres plus agréables à vivre en toute saison. Avec 9 nouvelles écoles, 22 extensions réhabilitations menées sur la période 2017-2026 et 52 cours réinventées, les investissements sont sans précédent. Parce que répondre au défi climatique passe aussi par une alimentation de qualité pour tous, la transformation de la restauration scolaire s'intensifie de jours en jours avec 41 % de produits bio, des menus moins carnés, la valorisation des déchets alimentaires ou encore la disparition du plastique. Soucieuses de garantir l'accès de tous les enfants au service de restauration, nous proposons une tarification différenciée pour une meilleure justice sociale et ainsi préserver le pouvoir d'achat des familles.

Le service public de l'éducation à Nantes contribue aussi à protéger dès l'enfance les Nantaises et les Nantais en garantissant l'inclusion, en déployant un service de santé scolaire municipal et en favorisant le développement des pratiques sportives au quotidien, y compris en favorisant les déplacements à pied et à vélo aux abords des écoles.

Nous sommes enfin convaincues que la réussite éducative ne peut être effective sans ouverture aux autres et au monde. Dans ce but, nous déployons, avec les acteurs du territoire, une offre innovante d'activités sur le temps scolaire : grâce aux classes de découvertes, aux centaines de propositions d'activités artistiques et culturelles ou aux expérimentations lancées pour proposer à chaque enfant nantais un parcours nature, nous donnons les clés pour inventer de nouvelles voies.

Ce guide pratique vous permettra de découvrir le fonctionnement des écoles et l'offre de service public proposée aux enfants et aux familles pour bien grandir à Nantes.

Johanna Rolland  
Maire de Nantes

Ghislaine Rodriguez  
Adjointe à la maire,  
déléguée à l'éducation, réussite éducative et  
restauration scolaire



# Sommaire

Inscriptions scolaires	<b>4</b>
L'accueil des enfants en première année de maternelle	<b>6</b>
Une journée type à l'école	<b>7</b>
L'équipe éducative	<b>8</b>
L'accueil des enfants en situation de handicap	<b>9</b>
Les accueils périscolaires	<b>10</b>
La restauration scolaire	<b>12</b>
Les accueils de loisirs des mercredis, et des vacances	<b>14</b>
Les actions éducatives	<b>16</b>
Le sport à l'école	<b>17</b>
La santé à l'école	<b>18</b>
Les parents à l'école	<b>19</b>
Le projet éducatif de territoire	<b>20</b>
Focus sur quelques grands projets de la Ville de Nantes	<b>21</b>

**1**

## Deux solutions s'offrent à vous



En ligne sur

**NANTES**  **SERVICES.FR**

rubrique éducation-périscolaire



À l'accueil scolaire et périscolaire  
de la Ville de Nantes  
sur rendez-vous au

**02 40 41 94 42**

**Si votre enfant est déjà inscrit à l'école maternelle  
et que vous ne changez pas d'adresse,  
aucune démarche ne sera à effectuer pour l'inscription en élémentaire :  
les réinscriptions sont automatiques.**

### Connaître votre école de rattachement

Selon le principe de la carte scolaire, votre enfant est rattaché à une école précise déterminée par votre adresse. L'école du secteur n'est pas toujours la plus proche du domicile. La Ville recherche l'adaptation des effectifs aux locaux et la mixité dans l'élaboration de la carte scolaire. Pour la connaître

rendez-vous sur

**NANTES**  **SERVICES.FR**

rubrique  
éducation-périscolaire

OU

contactez

**ALL NANTES**  
**02 40 41 9000**

## 2

### Les documents à fournir

- une copie de votre livret de famille** ou un extrait d'acte de naissance de votre enfant
- une attestation d'assurance habitation** de moins de 3 mois précisant votre adresse ou votre dernière quittance de loyer du bailleur social ou votre compromis de vente après délai de rétractation de 10 jours
- si vous êtes hébergé** : une attestation de responsabilité civile vie privée à votre nom et à l'adresse de la personne qui vous héberge, l'attestation d'hébergement sur l'honneur, téléchargeable sur le site Nantes Métropole, remplie par la personne qui vous héberge, une copie de sa pièce d'identité et de son attestation d'assurance habitation de moins de 3 mois
- si vous êtes allocataire de la CAF Loire-Atlantique** : votre numéro d'allocataire
- si votre enfant était déjà scolarisé dans une autre école en 2023-2024** : un certificat de radiation de cette école
- si vous êtes divorcé ou séparé** : le jugement ou à défaut une attestation sur l'honneur signée des deux parents précisant l'autorité parentale et le mode de garde mis en place pour votre enfant

## 3

### Finalisation de l'admission

Une fois votre demande d'inscription acceptée, vous recevrez un certificat par courrier.

**Il vous faudra alors contacter la direction de l'école pour finaliser l'admission de votre enfant.**

## 4

### Les filières spécifiques

Plusieurs écoles nantaises proposent des filières spécifiques :

- section internationale américaine à Jane Vialle.
- cycle franco-allemand à Linot et à Louis Pergaud.
- classes bilingues français-breton aux Batignolles, aux Marsauderies, à Camille Claudel et à Leloup-Bouhier.
- pédagogie Freinet à Ange-Guépin.
- les classes à horaires aménagés musique

**Si vous êtes intéressé par une classe à horaires aménagés musique, renseignez-vous auprès du Conservatoire de Nantes, pour les autres filières, contactez directement l'école concernée.**

# L'accueil des enfants en première année de maternelle

La rentrée scolaire est un temps fort dans la vie des familles. Différents dispositifs ont été mis en place pour garantir un accueil adapté aux enfants en maternelle :

- La formation des équipes de la Ville et des animateurs aux spécificités de l'accueil des tout-petits.
- La présence d'ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) avec autant d'ATSEM que de classes.
- La création d'une malle ludique pour les accueils périscolaires.
- Le dispositif « passerelle » permettant aux enfants d'aller à l'école dès 2 ans, dans certains quartiers prioritaires. Il facilite l'accueil des tout-petits en s'adaptant au rythme de l'enfant.



## La charte maternelle

À destination des écoles maternelles, la charte est un cadre de référence utile aux professionnels de l'école pour travailler en collaboration et assurer une continuité éducative sur l'ensemble des temps d'accueil de l'enfant (classe, périscolaire et accueil de loisirs), en respectant au mieux le rythme des enfants.

**Téléchargez la charte sur [metropole.nantes.fr/ecoles](http://metropole.nantes.fr/ecoles)**

# Une journée type à l'école\*

À Nantes, la semaine d'école est de 4,5 jours :  
lundi, mardi, mercredi matin, jeudi et vendredi.

À partir de 7h35	Début de l'accueil périscolaire
8h45 > 10h	Classe
10h > 10h15/30	Récréation de 30 minutes pour les maternelles, de 15 minutes pour les élémentaires
10h15/30 > 11h55	Classe
11h55 > 13h55	Accueil du midi, repas, temps calme, activités et jeux libres ; sieste pour les dormeurs
13h55 > 16h	<b>Maternelle</b> : sieste pour les enfants dormeurs ou temps calme puis classe <b>Élémentaire</b> : classe
16h > 16h30	Accueil périscolaire gratuit sur inscription
16h30 > 18h30	Accueil périscolaire payant sur inscription Départ possible à partir de 17h30

\* Les horaires peuvent varier de quelques minutes d'une école à l'autre, en fonction des projets pédagogiques et particularités. Retrouvez les horaires exacts de votre école sur l'application **Nantes Métropole dans ma poche**.

# L'équipe éducative

Aux côtés de l'équipe enseignante, de nombreux professionnels éducatifs et d'animation interviennent tout au long de la journée à l'école.

## PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

**Les directions d'école** sont responsables du bon fonctionnement de l'école, de l'accueil des élèves, des relations avec les parents, de l'animation de l'équipe pédagogique lors du temps scolaire.

**Les enseignants** sont responsables de leur classe, en charge des enseignements, ils décident des activités pédagogiques.

**Les AESH** accompagnent les enfants en situation de handicap dans leur quotidien, leurs apprentissages et leur socialisation lors des temps de classe.

## PERSONNELS D'ANIMATION DE LÉO LAGRANGE OUEST ET DE L'ACCORD, associations missionnées par la Ville de Nantes

**Les directions** encadrent l'équipe d'animation. **Les animateurs d'accueils périscolaires ou de loisirs** organisent les activités sur les temps périscolaires et extrascolaires en fonction de l'âge et des besoins des enfants. Lors de ces temps, ils accompagnent les enfants dans les gestes de vie quotidienne.

En complément, des **intervenants municipaux ou associatifs** peuvent participer au projet pédagogique de l'école : éducateurs sportifs, musiciens-intervenants du conservatoire, artistes, jardiniers, photographes, musiciens, bibliothécaires... Ils animent fréquemment des activités pendant le temps scolaire en lien avec l'enseignant ou pendant les temps périscolaires.

## PERSONNELS DE LA VILLE DE NANTES

**Les responsables de site** organisent, dirigent et contrôlent au quotidien, l'entretien des locaux, la restauration et contribuent à la mise en œuvre de la politique éducative. Ils encadrent l'ensemble des agents municipaux travaillant sur le site.

**Les ATSEM (Agents territoriaux spécialisés en école maternelle)** aident les enseignants à l'école maternelle par la mise en œuvre des activités pédagogiques, accompagnent les enfants dans leur quotidien (habillage, déshabillage, hygiène, passage aux toilettes, change, premiers soins infirmiers), aident à la préparation, au rangement et au nettoyage du matériel. Ils participent également à l'animation des temps périscolaires en maternelle.

**Les agents d'entretien et de restauration (AER) et les agents techniques de restauration (ATR)** préparent les repas et la salle de restauration où ils accueillent et accompagnent les enfants.

**Les concierges** présents dans les écoles élémentaires, assurent le bon fonctionnement de l'école par l'accueil des enfants et des professionnels, la réception des livraisons, le nettoyage des locaux, et les petits travaux d'entretien.

**Le personnel médico-social** (médecins, infirmières et infirmiers, assistants et assistantes sociales scolaires) est présent dans chaque école élémentaire publique.

# L'accueil des enfants en situation de handicap

**Les enfants en situation de handicap sont accueillis dans les écoles, grâce à la mobilisation de l'Éducation Nationale, de la Ville de Nantes et de ses partenaires.**

Si vous êtes parent d'un enfant en situation de handicap, précisez-le au moment de l'inscription scolaire. L'inscription de votre enfant est, de droit, dans l'école de secteur, avec un projet d'accueil personnalisé. Néanmoins, votre enfant peut également être orienté par la Maison départementale pour les personnes handicapées (MDPH), sur décision de l'Éducation nationale, dans un des dispositifs spécifiques développés au sein des écoles publiques nantaises, qui accueillent :

- 12 unités localisées d'inclusion scolaire (ULIS),
- 6 unités d'enseignement externalisées (UEE),
- un dispositif d'autorégulation (DAR) pour les enfants présentant un trouble du spectre de l'autisme.

S'il participe à l'accueil périscolaire et/ou l'accueil du mercredi et des vacances scolaires, un projet d'accueil personnalisé peut être défini avec les associations missionnées par la Ville de Nantes (Léo Lagrange Ouest et l'Accord).

## DES LOCAUX ACCESSIBLES

À ce jour, 46 écoles sont accessibles, l'objectif de la Ville de Nantes étant d'une quinzaine supplémentaires par an.



Pour toute question relative au parcours de scolarisation adapté au handicap de votre enfant, rapprochez vous de la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées).

Tél. : 02 28 09 40 50

Mail : [accueil.mdp@loire-atlantique.fr](mailto:accueil.mdp@loire-atlantique.fr)

# Les accueils périscolaires

Vos enfants peuvent être accueillis régulièrement ou ponctuellement le matin avant la classe, le midi et/ou le soir. La Ville de Nantes a confié à Léo Lagrange Ouest (LLO) la gestion et l'animation de cet accueil pour les écoles publiques nantaises.



**LE MATIN** Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi

L'accueil périscolaire du matin débute **une heure avant l'ouverture de l'école**. Vous pouvez y déposer votre enfant à tout moment. L'équipe d'animation propose des activités calmes et des jeux d'éveil : lecture, dessin, jeux de société... En fonction de son heure d'arrivée, votre enfant peut bénéficier d'un petit-déjeuner.



**LE MIDI** Lundi, mardi, jeudi, vendredi

L'accueil du midi comprend **le repas à la cantine**, des **activités éducatives** et pour les plus petits, un **temps de sieste** ou un **temps calme**.



**LE MERCREDI**

Pour les enfants qui ne sont pas inscrits aux accueils de loisirs du mercredi, un accueil gratuit d'une demi-heure sans restauration est proposé après la classe.



**LE SOIR** Lundi, mardi, jeudi, vendredi

L'accueil périscolaire du soir a lieu de la fin de la classe à 18h30. Vous pouvez venir y chercher votre enfant à partir de 17h30.

**En maternelle**, à partir de 16h30, l'accueil est organisé en deux temps :

- **un temps de détente et de goûter** (à fournir par vos soins),
- puis **un temps d'activités** individuelles ou collectives.

**En élémentaire**, l'accueil est adapté à chaque école selon les besoins des enfants, les effectifs et les locaux. Il est aménagé autour de trois temps :

- **un temps de détente et de goûter** (à fournir par vos soins) ;
- de 16h30 à 17h30 : **un temps d'activités éducatives** (culturelles, sportives ou citoyennes).
- à partir de 17h30 : **un temps de travail personnel** (devoirs...).

## MODALITÉ D'UTILISATION DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Une fois inscrit à l'école, votre enfant peut fréquenter les accueils périscolaires de manière ponctuelle ou régulière.

La fréquentation des accueils se fait sans réservation préalable. Chaque matin, vous devez indiquer à l'enseignant ou à l'animateur si votre enfant reste à l'accueil du midi et/ou du soir (y compris à l'accueil gratuit du mercredi midi).

Si vous n'avez rien précisé, il ne pourra pas être accueilli.

## LES TARIFS 2024

Les tarifs périscolaires sont identiques quelle que soit la durée de l'accueil, et calculés en fonction de votre quotient familial.

- **Accueils du matin et du soir :**  
entre 0,37 € et 3,70 € par accueil,  
par enfant et par jour.
- **Accueil du midi (repas, encadrement,  
et activités inclus) :** entre 0,85 €  
et 7 € par enfant et par jour.

À noter : l'accueil périscolaire de 16h à 16h30 est gratuit, et est l'occasion de prendre un goûter, fourni par les familles, pour les enfants fréquentant le périscolaire après 16h30.

## LA FACTURATION

Une facture est envoyée pour l'ensemble des accueils périscolaires fréquentés en décembre, puis tous les deux mois.

**Si le numéro d'allocataire CAF n'a pas été transmis au moment de l'inscription scolaire**, un dossier tarifaire est envoyé aux familles concernées en août. Il est conseillé de le compléter, même si l'enfant ne fréquente pas les accueils périscolaires dans l'immédiat.

**En cas de changement de votre situation familiale en cours d'année** (séparation, licenciement, maladie grave, décès, arrivée d'un enfant), le nouveau quotient familial doit être demandé à la CAF, puis transmis à [accueil-periscolaire@mairie-nantes.fr](mailto:accueil-periscolaire@mairie-nantes.fr) pour bénéficier de tarifs adaptés.



Pour connaître vos tarifs, rendez-vous sur le simulateur de **NANTES**  **SERVICES.FR** rubrique éducation-périscolaire.

# La restauration scolaire

La Ville de Nantes agit en faveur d'une alimentation saine et responsable.

Tous les repas de la cantine sont donc conçus par une diététicienne dans le respect des besoins nutritionnels des enfants.

## MENUS VÉGÉTARIENS

Chaque semaine, 2 menus végétariens sont servis à l'ensemble des enfants.

Si vous souhaitez qu'un repas végétarien soit servi à votre enfant les jours où de la viande est au menu, il vous faudra choisir **l'option végétarienne** au moment de remplir la fiche de renseignement périscolaire Léo Lagrange Ouest en début d'année scolaire (ou en cours d'année, en cas de changement d'école pendant l'année scolaire).

Les plats végétariens servis à la cantine sont variés : croque fromage, lasagnes végétales, curry de légumes, pâtes à la bolognaise végétale, tortilla aux pommes de terre... Ils sont équilibrés et cuisinés avec des légumes secs et des céréales qui permettent d'apporter des fibres et des protéines.

## DES REPAS POUR LES ENFANTS ALLERGIQUES

Des repas de substitution peuvent être servis sans surcoût aux enfants souffrant d'allergies alimentaires ou de pathologies comme le diabète.

Si vous souhaitez que votre enfant en bénéficie, contactez le pôle santé globale de l'enfant au 02 40 41 90 39.

Pensez-y ! À la cantine, les enfants de maternelle et d'élémentaire doivent venir avec une serviette marquée avec leur nom et prénom



Les repas des cantines sont consultables sur [metropole.nantes.fr/cantines](https://metropole.nantes.fr/cantines)  
Et dans l'application **Nantes Métropole dans ma poche.**

# 1 labellisation Ecocert « En cuisine »

pour la qualité des repas de la cantine et la gestion écologique de la cuisine centrale



**41 %**  
de produits  
bio



**16 %**  
de produits  
locaux



**5,8 tonnes**  
de serviettes en  
papier en moins avec  
la généralisation des  
serviettes en tissu



**1** dispositif  
de collecte  
des bio-déchets  
dans chaque cantine  
et à la cuisine  
centrale



**5** commissions restauration par an  
réunissant enfants, parents et professionnels  
pour échanger sur les repas servis à la cantine



Données 2022

# Les accueils de loisirs des mercredis et des vacances

**Les enfants peuvent profiter d'un accès aux loisirs les mercredis et pendant les vacances scolaires. En plus des accueils de loisirs gérés par l'Accoord, la Ville de Nantes soutient de nombreux acteurs associatifs de l'enfance.**

## L'ACCUEIL DU MERCREDI

L'accueil de loisirs du mercredi débute après la classe et se termine à 17h30. Il comprend le transport jusqu'à l'accueil de loisirs (lorsque celui-ci n'est pas situé dans les bâtiments de l'école), le repas du midi, un temps de sieste pour les plus petits, des activités adaptées aux âges des enfants (éveil, sciences, sport, cuisine, bricolage...) et le goûter.

Un accueil du soir peut être proposé en complément de 17h30 à 18h30.

Votre enfant est accueilli dans le centre de loisirs rattaché à son école.

## LES ACCUEILS DES VACANCES

Des accueils de loisirs sont proposés à chaque période de vacances scolaires. Ils se déroulent du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30. Vous pouvez y inscrire votre enfant pour toute une semaine ou uniquement pour quelques jours.

Tous les centres vous proposent un accueil complémentaire de 17h30 à 18h30. Certains centres vous proposent en plus un accueil dès 7h30.

**Pendant les vacances, vous pouvez inscrire votre enfant à l'accueil de votre choix.**

## LES CENTRES GRAND AIR

Les centres grand air situés à proximité de Nantes, permettent aux enfants de profiter d'activités en pleine nature. Dès que les conditions le permettent, les équipes d'animation proposent des activités sportives et de jeux coopératifs en extérieur. Le transport jusqu'aux centres grand air est assuré depuis des points de ramassage à Nantes.

Vous pouvez choisir un centre grand air lors des inscriptions pour les accueils de loisirs des vacances.

## LES SÉJOURS

Destinés à tous les jeunes âgés de 4 à 15 ans, les séjours permettent de tester de nouvelles activités. En bord de mer, en forêt ou encore à la montagne, la durée d'un séjour varie entre 3 et 15 jours selon l'âge.

Plus d'informations sur  
[sejours.accoord.fr](http://sejours.accoord.fr)

## LES MODALITÉS D'UTILISATION

Pour pouvoir inscrire votre enfant aux accueils de loisirs, il faudra tout d'abord créer un numéro de dossier famille dans le centre Accoord le plus proche de chez vous.

Une fois votre numéro de dossier famille Accoord obtenu, vous pourrez créer votre dossier sur

**NANTES  SERVICES.FR**

rubrique accueils de loisirs Accoord.  
En cas de difficultés pour renseigner votre dossier en ligne, contactez l'Accoord.

## LES INSCRIPTIONS

**Les inscriptions pour les accueils de loisirs du mercredi de l'année scolaire 2024-2025 seront à réaliser entre le 10 et le 13 juin 2024** pour toute l'année scolaire suivante.

Les inscriptions pour les accueils de loisirs du mercredi restent néanmoins accessibles en ligne, tout au long de l'année scolaire.

Vous pouvez ainsi réserver des places qui ont été libérées en cours d'année.

**Les inscriptions pour les accueils de loisirs des vacances** sont ouvertes un mois avant le début des vacances.

Si vous êtes déjà connus des services de l'Accoord, vous recevez un email avant chaque période d'inscription précisant les dates. Il est aussi possible de bénéficier d'un accompagnement en s'adressant à l'un des 22 secrétariats de l'Accoord.

Retrouvez les coordonnées de votre centre Accoord sur [www.accoord.fr](http://www.accoord.fr) ou auprès du siège au **02 40 74 02 52**.

## LES TARIFS 2024

Les tarifs des accueils de loisirs du mercredi sont valables du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre et varient en fonction de votre quotient familial.

- **Mercredi après-midi (avec repas) :**  
entre 1,93 € et 18,87 €.
- **Accueil complémentaire de 7h30 à 8h30 et de 17h30 à 18h30 :**  
entre 0,39 € et 3,84 € par accueil, par jour et par enfant.
- **Journée en vacances scolaires :**  
entre 2,77 € et 29,35 €.



Pour connaître vos tarifs rendez-vous sur [www.accoord.fr/simulateur](http://www.accoord.fr/simulateur)

## AUTRES ACTEURS ASSOCIATIFS

En plus des accueils de loisirs de l'Accoord, d'autres structures existent à Nantes (Loisirs Pluriels, Regart's mom'Nantes, Corto Loisirs...).

Plus d'informations sur [metropole.nantes.fr/ecoles](http://metropole.nantes.fr/ecoles)



# Les actions éducatives de la Ville de Nantes

**De nombreuses activités sont proposées dans les écoles lors des temps scolaires et périscolaires : arts et culture, sports, sciences et techniques, lecture et écriture, nature et développement durable...**

## L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Les enfants profitent, de la maternelle à la fin de l'élémentaire, d'un parcours d'éducation artistique et culturelle adapté à chaque projet d'école.

Ils participent ainsi à des ateliers avec des structures culturelles nantaises (musées, conservatoire, centre de ressources Ville pour la lecture et l'écriture...) ou des artistes, découvrent des lieux culturels, apprennent ou approfondissent une discipline (cirque, musique...).

## LES ACTIVITÉS NATURE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dès la rentrée 2024, les enfants bénéficieront sur le temps scolaire, d'un parcours nature tout au long de leurs années de maternelle et d'élémentaire au travers de sorties nature (visites de la ferme pédagogique, des serres du jardin des plantes), de découvertes des espaces extérieurs, d'expériences immersives sur les thèmes de l'eau, de la biodiversité, de la faune et de la flore, des écosystèmes, des paysages et du jardinage.

## Les classes découvertes

Chaque année, la Ville de Nantes participe au financement du départ en classe découverte pour des activités en bord de mer, équestres ou culturelles. En 2023, 950 enfants de 15 écoles en ont bénéficié.

## Séquoia : la science et l'environnement à portée de toutes et tous

Équipement de la Ville de Nantes dédié à la découverte, à l'expérimentation scientifique et environnementale, Séquoia propose des activités aux enfants lors des temps scolaires, périscolaires et des ateliers gratuits parents-enfants à chaque période de vacances scolaires.

# Le sport à l'école



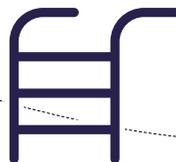
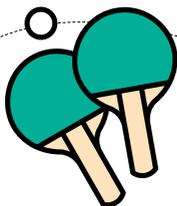
L'Éducation Nationale élabore le parcours de l'élève de 6 à 12 ans et propose des activités sportives encadrées, de qualité et gratuites, en lien avec l'Animation Sportive Municipale (ASM), sous la responsabilité du professeur des écoles. Les éducateurs sportifs interviennent dans les écoles primaires publiques, principalement en CM1 et CM2 et proposent :

- des cours d'EPS co-construits par les enseignants et les 80 éducateurs sportifs de la Ville de Nantes,
- des cours pour apprendre à nager pour tous les enfants entre le CP et le CM1,
- des activités sportives organisées dans les accueils périscolaires du soir,
- des activités sportives gratuites les lundi, mardi, jeudi et vendredi soirs après l'école et le mercredi après-midi dans 9 gymnases des quartiers prioritaires. Ces activités sont sur inscription dans les gymnases, au début de chaque trimestre, en septembre, janvier et avril.



Pendant les vacances scolaires, l'Animation Sportive Municipale (ASM) et les associations de quartier proposent le plein d'activités sportives et ludiques aux jeunes de 8 à 17 ans (sports collectifs, piscine, roller, sports de raquettes, skate park, patinoire, sorties à la mer, aux bases de loisirs et à la base nautique municipale...).

Ces activités, gratuites, se déroulent du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h.



Plus d'informations sur  
[metropole.nantes.fr/animation-sportive](http://metropole.nantes.fr/animation-sportive)



# La santé à l'école

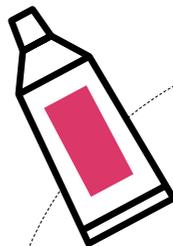
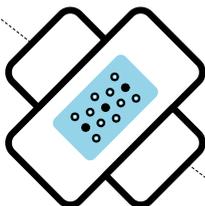
De la grande section au CM2, la santé de votre enfant est suivie par la Ville de Nantes, par délégation de l'Éducation Nationale.

## BILANS DE SANTÉ ET SUIVIS

Le premier bilan réalisé, obligatoire dès l'âge de 6 ans, comprend un examen de dépistage : vue, audition, langage, développement psychomoteur... Il permet de repérer les difficultés pouvant gêner les apprentissages et de proposer des solutions.

Le deuxième bilan est réalisé en CE2 pour vérifier la courbe de croissance de l'enfant, dépister certains troubles (vue, audition...) et échanger avec les enfants sur leur rythme de vie : sommeil, alimentation, sport, bien-être...

D'autres bilans peuvent être réalisés à votre demande ou sur proposition de l'équipe éducative, pour toutes difficultés que peut rencontrer votre enfant dans sa scolarité (apprentissage, bien-être à l'école...) et proposer ainsi un accompagnement adapté.



## DES ACTIONS DE PRÉVENTION

Des ateliers d'éducation à la santé (nutrition, usage des écrans, gestion des émotions, relations filles-garçons et respect, hygiène corporelle et bucco-dentaire...) permettent de rendre l'enfant acteur de sa santé.

Plus d'informations  
pôle santé globale de l'enfant  
Tel : 02 40 41 90 39  
[sante.scolaire@mairie-nantes.fr](mailto:sante.scolaire@mairie-nantes.fr)

## ÉCOLES SANS TABAC

Dans le cadre de la démarche « école sans tabac » de la Ligue contre le Cancer, il sera interdit de fumer devant les écoles d'ici septembre 2024.

# Les parents à l'école

**Organisation de fêtes d'école, accompagnement de sorties, participation au conseil d'école... les parents d'élèves peuvent s'engager dans la vie de l'école, et ainsi contribuer à la réussite scolaire et l'épanouissement de leurs enfants.**

Les représentantes et représentants de parents d'élèves sont les porte-paroles des parents auprès de l'école et la Ville. Élus en octobre par les autres parents pour toute l'année scolaire, ils participent au conseil d'école, et à d'autres instances (concertations autour des projets de réaménagement, instances autour du périscolaire avec Léo Lagrange Ouest...).

Vous souhaitez vous présenter aux élections de représentants de parents d'élève ?

**Renseignez-vous auprès de la direction de votre école.**

## Le conseil d'école

Le conseil d'école réunit à minima les représentants de parents d'élève, la direction de l'école, l'équipe enseignante, l'inspecteur de circonscription, le délégué départemental de l'Éducation nationale et le représentant de la Maire de Nantes.

Il traite de toutes les questions liées à la vie de l'école : règlement intérieur de l'école, projet d'école définissant les activités scolaires qui permettent de mettre en œuvre les objectifs nationaux d'enseignement, vie de l'école.

Les représentants de parents remontent les questions des parents d'élèves au conseil d'école et les informent en retour.

# Le projet éducatif de territoire « Bien grandir à Nantes »

En 2021, la Ville de Nantes a renouvelé son Projet éducatif de territoire (PEDT) « Bien grandir à Nantes ».

**Dédié à tous les enfants, de la naissance à l'adolescence**, le projet éducatif de territoire est à la croisée de nombreux sujets : sports, culture, santé, environnement, alimentation, aménagement de l'espace public... et fédère tous les acteurs de la communauté éducative.

Trois grands objectifs sont poursuivis visant l'égalité, la protection et l'éducation aux transitions :

- réduire les inégalités sociales,
- agir sur la santé et les conditions de vie des enfants,
- développer les compétences clé pour les citoyens d'aujourd'hui et de demain.

Avec ses partenaires, la Ville mène ainsi de nombreuses actions à l'école et en-dehors pour permettre à vos enfants de découvrir des domaines variés (arts, sports, sciences, lecture...), favoriser la réussite éducative, le bien-être, l'ouverture au monde et tout simplement « Bien grandir à Nantes ».

## Nantes, Ville amie des enfants

Depuis 2008, Nantes est labellisée « Villes amie des Enfants » par L'UNICEF et s'engage ainsi à améliorer le bien-être des jeunes nantais par :

- la participation citoyenne des enfants à la vie de la cité.
- la nutrition comme facteur de développement des enfants.
- l'égalité filles-garçons dans l'accès aux loisirs.
- la scolarisation des enfants en grande pauvreté.

Pour en savoir plus :  
[metropole.nantes.fr/projet-educatif-global](http://metropole.nantes.fr/projet-educatif-global)

# Focus sur quelques grands projets de la Ville de Nantes



## LA TRANSFORMATION DES ÉCOLES NANTAISES

**La Ville rénove, agrandit ses écoles et en construit de nouvelles autour de grands principes :**

- une adaptation à la transition écologique et une accessibilité universelle,
- la création de cours d'école plus vertes, ludiques, favorables à l'égalité filles-garçons, accessibles à tous les profils d'enfants avec la création de différents espaces (sportifs, au calme...),
- une ouverture sur le quartier avec des salles accessibles aux associations,
- la participation de la communauté éducative et des enfants à la réflexion autour de la rénovation des écoles,
- la promotion des déplacements doux jusqu'à l'école au travers notamment de la mise en place de rues scolaires cogérées avec les parents, d'installation d'abris à vélos et à trottinettes dans les écoles.

Pour en savoir plus :  
[metropole.nantes.fr/travaux-ecoles](http://metropole.nantes.fr/travaux-ecoles)

Et :  
[metropole.nantes.fr/nouvelles-cours-ecoles](http://metropole.nantes.fr/nouvelles-cours-ecoles)  
pour en découvrir plus sur les cours réinventés



## BIEN MANGER À L'ÉCOLE

La Ville propose aux enfants une alimentation saine et responsable dans ses cantines :

- en cuisinant chaque année plus de produits bio et locaux,
- en supprimant progressivement le plastique,
- en réfléchissant à l'évolution des modes de production des repas de cantine pour permettre de cuisiner davantage de produits bruts,
- en luttant contre le gaspillage alimentaire,
- en mettant en place des actions d'éducation à l'alimentation saine,
- en mettant en place des selfs pour les élémentaires.

Pour en savoir plus :  
[metropole.nantes.fr/cantines](http://metropole.nantes.fr/cantines)



## LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Pour favoriser la réussite éducative et lutter contre le décrochage scolaire, la Ville :

- propose le **programme de réussite éducative (PRE)** : un accompagnement personnalisé aux enfants et jeunes de 2 à 16 ans des quartiers prioritaires, à domicile ou en petit groupe, afin de favoriser l'épanouissement personnel et à développer la confiance en soi.
- soutient l'**accompagnement à la scolarité** des associations (aide aux devoirs, organisation, confiance en soi) en petit groupe ou en individuel
- met en place le **prêt d'ordinateurs portables** aux enfants de CM1-CM2 des quartiers prioritaire, avec le soutien du FEDER.



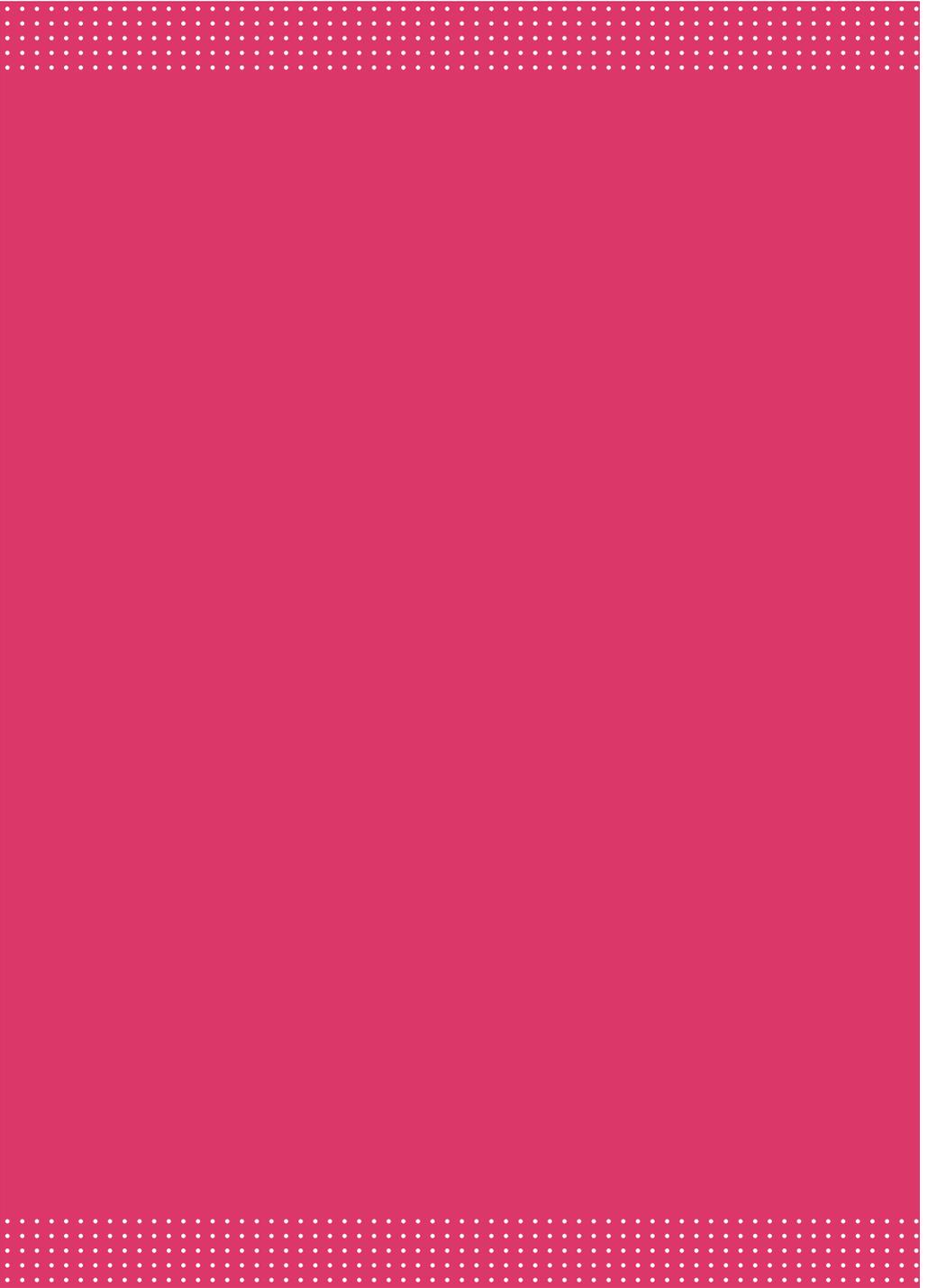
## LE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Pour accompagner les parents dans leur rôle éducatif, des lieux d'accueil enfants-parents (LAEP) sont mis en place. Les parents peuvent profiter d'un moment de jeu avec leur enfant, rencontrer d'autres parents et échanger avec les familles, des professionnels et des bénévoles.

De nombreuses associations spécialisées en parentalité (Maison des familles, la Presqu'île, le lieu utile...), soutenues par la Ville de Nantes, peuvent également accompagner les parents.

Enfin, dans chaque école, les assistants et assistantes sociales scolaires peuvent guider les parents dans leurs questionnements ou difficultés (situation de handicap, besoin de répit parental, difficultés éducatives...).

Plus d'informations sur  
[metropole.nantes.fr/enfants-parents](http://metropole.nantes.fr/enfants-parents)



**Inscrivez votre enfant  
à l'école publique.  
Créez et suivez votre dossier  
périscolaire.  
Gérez votre dossier  
pour les accueils de loisirs.**

**Téléchargez**

Nantes Métropole  
dans ma poche !

Retrouvez toutes les informations concernant  
l'école de votre enfant : menus servis à la cantine,  
perturbations dues aux mouvements de grève.

**NANTES  
METROPOLE**  
*dans ma poche*

Pour toutes informations :  
**education@mairie-nantes.fr**